

## Honoraires Kinésithérapie

Votre professionnel de santé pratique des honoraires conformes aux tarifs de l'Assurance Maladie. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu des actes pratiqués.

Si votre professionnel de santé vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie, il doit obligatoirement vous en informer.

Dans le cas prévu ci-dessus où votre professionnel de santé peut déterminer librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, il en détermine le montant avec tact et mesure.

Tarifs appliqués au cabinet		
Actes	Durée	Tarifs
Bilans	30 min à 1h	70€
Consultation de suivi	30 min	40€

Tarifs en vigueur au 22 février 2024 (parts sécurité sociale et mutuelle confondues)		
Désignation de l'acte	Cotation	Tarifs
<b>Bilans</b>		
Bilan-diagnostic kinésithérapique pour un nombre de séances compris entre 1 et 10, puis à la 30 <sup>e</sup> séance, puis de nouveau toutes les 20 séances réalisées pour traitement de rééducation et de réadaptation fonctionnelle figurant au chapitre II ou III, sauf exception ci-dessous.	<b>AMK 10,7</b>	<b>23,65€</b>
Bilan-diagnostic kinésithérapique pour un nombre de séances compris entre 1 et 10, puis à la 60 <sup>e</sup> séance, puis de nouveau toutes les 50 séances réalisées pour traitement de rééducation des conséquences des affections neurologiques et musculaires, en dehors des atteintes périphériques radiculaires ou tronculaires.	<b>AMK 10,8</b>	<b>23,87€</b>
<b>ARTICLE 1 : RÉÉDUCATION DES CONSÉQUENCES DES AFFECTIONS ORTHOPÉDIQUES ET RHUMATOLOGIQUES</b>		
<b>RÉÉDUCATION POUR DÉVIATION LATÉRALE OU SAGITTALE DU RACHIS (PERSONNES DE MOINS DE 18 ANS)</b>		
Rééducation pour déviation du Rachis lombo-sacré	<b>DRA 7,49</b>	<b>16,55€</b>
Rééducation pour déviation du Rachis dorsal	<b>DRA 7,48</b>	<b>16,53€</b>
Rééducation pour déviation du Rachis cervical	<b>DRA 7,51</b>	<b>16,60€</b>
Rééducation pour déviation portant sur au moins deux segments rachis	<b>DRA 7,5</b>	<b>16,58€</b>
<b>ARTICLE 4 : RÉÉDUCATION DES CONSÉQUENCES D'AFFECTIONS NEUROLOGIQUES ET MUSCULAIRES</b>		
<b>RÉÉDUCATION DES ATTEINTES PÉRIPHÉRIQUES RADICULAIRES OU TRONCULAIRES</b>		
Atteintes localisées à un membre ou à la face	<b>NMI 8,5</b>	<b>18,79€</b>
Atteintes intéressant plusieurs membres	<b>NMI 10,01</b>	<b>22,12€</b>
Rééducation de l'hémiplégie	<b>NMI 9</b>	<b>19,89€</b>
Rééducation de la paraplégie et de la tétraplégie	<b>NMI 11,01</b>	<b>24,33€</b>
<b>RÉÉDUCATION DES AFFECTIONS NEUROLOGIQUES STABLES OU ÉVOLUTIVES POUVANT REGROUPER DES DÉFICIENCES DIVERSES (COMMANDE MUSCULAIRE, TONUS, SENSIBILITÉ, ÉQUILIBRE, COORDINATION...) EN DEHORS DE L'HÉMIPLÉGIE ET DE LA PARAPLÉGIE, NOTAMMENT LES AFFECTIONS NEURODÉGÉNÉRATIVES</b>		
Localisation des déficiences à 2 membres ou plus, ou d'un membre et à tout ou partie du tronc et de la face	<b>NMI 10</b>	<b>22,10€</b>
Rééducation des malades atteints de myopathie	<b>NMI 10,99</b>	<b>24,29€</b>
Rééducation des malades atteints d'encéphalopathie infantile, du stade initial aux conséquences à l'âge adulte	<b>NMI 11</b>	<b>24,31€</b>
Rééducation des enfants présentant une paralysie cérébrale ou un polyhandicap.		
NB. Cet acte s'intègre au parcours de rééducation et de réadaptation des enfants en situation de polyhandicap ou de paralysie cérébrale (formation adaptée, objectifs de rééducation...). La prescription initiale de cet acte doit émaner de l'établissement ou du service sanitaire ou médico-social coordonnant le parcours de soins du patient. Les séances d'une durée de 30 minutes sont à adapter aux capacités physiques de l'enfant et au rythme des autres prises en charge.	<b>TER 16</b>	<b>35,36€</b>
<b>ARTICLE 5 : RÉÉDUCATION DES CONSÉQUENCES DES AFFECTIONS RESPIRATOIRES</b>		
Rééducation des maladies respiratoires avec désencombrement urgent (bronchiolite du nourrisson, poussée aiguë au cours d'une pathologie respiratoire chronique). NB. Les séances peuvent être réalisées au rythme de deux par jour et la durée est adaptée en fonction de la situation clinique.	<b>ARL 8,49</b>	<b>18,76€</b>
Prise en charge kinésithérapique respiratoire du patient atteint de mucoviscidose.		
Comprenant : • la kinésithérapie respiratoire de ventilation et de désencombrement, • la réadaptation à l'effort, • l'apprentissage de l'aérosolthérapie, des méthodes d'autodrainage bronchique, des signes d'alertes respiratoires.	<b>ARL 10</b>	<b>22,10€</b>
La fréquence des séances de Kinésithérapie dépend de l'âge et de l'état clinique du patient pouvant aller jusqu'à 2 séances par jour en cas d'encombrement important ou d'exacerbation Lorsque 2 séances non consécutives sont réalisées dans la même journée, chaque séance est cotée AMK 10.		



Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à nous contacter